

Rapport de la Commission de Gestion sur les comptes 2020 de la bourse communale

Préambule

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion composée de M. Alexandre Widmer, rapporteur, Mme Nadège Germond et M. Jean-Robert Barraud ainsi que de M. Frédéric Duvoisin, suppléant, a tenu séance le mardi 8 juin 2021 en présence de la Commission des Finances, du syndic M. Jean-Daniel Cruchet, du municipal M. Jean-François Jeannin, de la boursière communale Mme Armelle Fardel, ainsi que de M. Bernard Millet, municipal des Finances pour la législature 2021-2026 et actuel secrétaire du Conseil.

Cette séance a permis aux deux Commissions de Gestion et des Finances de poser leurs questions concernant les comptes et le bilan 2020, et à la municipalité d'y apporter les explications nécessaires à l'établissement du présent rapport.

Rapport de la Commission de Gestion

Rapport de la fiduciaire

Selon le rapport de la fiduciaire la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes et au règlement cantonal.

Nous relevons le fait que, suite aux demandes de notre Commission et de la Commission des Finances, exprimées entre autre dans notre rapport sur les comptes 2019, la municipalité a procédé au changement de la fiduciaire en charge de cet examen succinct des comptes.

Résultat de l'exercice

L'exercice 2020 se termine sur un total de charges de 2'458'546.80, et des revenus pour 2'459'772.19, après prise en compte, tant sur les charges que sur les revenus, des 64'642.25 prélevés au fond de réserve et utilisé pour l'amortissement de l'étude pour la mise en séparatif du quartier En Pierre. Il laisse, après autre amortissement supplémentaire de 50'000.-, et attribution exceptionnelle aux fonds pour investissements divers de 34'000.-, un excédent de revenu de 1'225.39.

Ce résultat est meilleur qu'attendu au budget 2020, qui prévoyait un excédent de charges de 47'875.-

Les charges avant amortissements complémentaires et attribution aux fonds de réserve sont ainsi supérieures au budget de seulement 81'019.55, alors que les revenus dépassent les prévisions de 214'119.94.

Analyse de la Commission de Gestion

Le résultat de l'exercice 2020 est réjouissant, compte tenu de la situation particulière vécue durant l'année écoulée. Les rentrées fiscales sur les personnes physiques sont restées stables, et supérieures de 143'548.01 au budget 2020.

D'un point de vue fiscal toutefois, il est à relever que l'administration cantonale des impôts a accepté un recours de taxation sur les personnes morales qui prive les comptes d'un revenu de plus de 116'003.25. Cette situation est particulièrement inconfortable car elle ne permet pas à l'avenir de planifier sereinement les revenus des personnes morales dans notre commune. De plus, elle nous prive d'une quote-part de la confédération sur la nouvelle RFFA et grève même notre budget d'une participation à cette quote-part s'élevant à 13'914.23.

D'un point de vue plus général, nous avons relevé quelques minimales erreurs d'imputation qui ont été transmises à la municipalité et que nous souhaitons voir corriger.

Nous soulignons également que certaines taxes de raccordement au réseau d'eau n'ont été facturées qu'au printemps 2021 au lieu de courant 2020. Cet oubli est sans conséquences puisque les comptes sont déjà positifs, mais nous invitons la municipalité à être plus vigilante à l'avenir.

Finalement, la fiduciaire relève le fait que les cautionnements (auprès de l'ACRG, l'ASIGE et l'ORPC) s'élèvent au 31.12.2020 à 650'986.97, en dépassement du plafond de 620'000.- fixé par le préavis 2016/2 du 13.12.2016. La municipalité n'a pas de contrôle sur le montant de ces cautionnements, mais le plafond aurait dû être relevé par un nouveau préavis. Ceci sera fait avec la mise en place des plafonds d'endettement et de cautionnement fixés par la nouvelle municipalité d'ici la fin de l'année.

De plus, la fiduciaire souligne également que le crédit pour l'étude du plan général d'affectation (d'un montant de 80'000.-), selon préavis 2016/19 du 8 mars 2016, a été dépassé de 23'932.65 au 31.12.2020. Le syndic attend la fin des études pour demander un préavis complémentaire. Là encore, la municipalité n'a pas ou peu de contrôle sur ces frais, et de l'aveu même du syndic, nous ne pouvons pour l'instant pas prévoir le dépassement final de ce crédit d'étude. Nous invitons donc la municipalité à communiquer de manière transparente sur les futurs dépassements, soit par la voie d'un préavis, soit par une communication en temps opportun à la nouvelle Commission de Gestion-Finances.

Conclusion

La Commission de Gestion

- Propose au Conseil d'approuver le rapport municipal sur la Gestion et les comptes 2020.
- Propose de donner décharge aux vérificateurs des comptes.

La Commission de Gestion remercie M. le Syndic, Mme la Boursière ainsi que la Commission des Finances pour leur disponibilité et leurs explications

Ainsi fait à Giez le 15 juin 2020

Nadège Germond

Jean-Robert Barraud

Alexandre Widmer